

des femmes qui habitèrent le Parc-aux-Cerfs a coûté au moins un million à la France. Or, en supposant qu'il y en ait passé seulement quatre par semaine, c'est-à-dire quatre mille en vingt ans, l'on trouvera que ces dépenses s'élèvent au chiffre de quatre milliards! encore dans ce total ne doit-on pas comprendre les frais de constructions, ni les pensions, ni les terres, ni les domaines distribués aux bâtards provenus de ces accouplements clandestins, ni les richesses dévorées par la Pompadour, et qui durent dépasser cette somme de plus du double. La favorite en titre possédait à elle seule, outre les revenus de son marquisat, un brevet de deux cent mille livres de rente; la terre de la Celle, le château et la terre de Crécy, le château d'Aulnay, la terre de Saint-Remy, Brimborion et ses dépendances, le château de Bellevue et ses délicieux alentours; de plus, le trésor royal fut mis à son entière discrétion, au moyen des acquits du comptant, sorte de billets payables sans indication de personnes, sur le simple visa du roi; elle en fit signer plus de vingt mille à Louis XV, dont plusieurs portaient des sommes de cent mille écus. Ce n'était pas tout, la marquise de Pompadour, indépendamment de ses attributions de pourvoyeuse des plaisirs de sa majesté, remplissait, pour le malheur de la France, les fonctions de ministre d'état, et, suivant ses caprices ou son intérêt, déclarait la guerre, traitait de la paix ou établissait de nouveaux impôts qu'elle partageait entre les fripons, les militaires et les histrions qui formaient sa cour.

Ce fut elle encore qui imagina, pour distraire son royal amant, de lui composer plusieurs troupes de comédiens où se trouvaient enrôlés des princes, des princesses, des laquais,

des magistrats, des courtisanes, des abbés, des danseuses et des escrocs. Louis XV en était le directeur, choisissait les pièces de chaque jour, distribuait les rôles et assistait aux répétitions, soit à Versailles, soit à Bellevue, dont la favorite avait fait un séjour délicieux. On dut ainsi à cette femme dépravée le goût scénique, qui passa rapidement des princes, des grands et des bourgeois aux rangs les plus infimes de la société, pénétra jusque dans les monastères, empoisonna les mœurs de l'enfance par cette foule d'élèves dont avaient besoin les théâtres, et porta la corruption au comble.

La marquise de Pompadour ne s'inquiétait nullement du désordre où se trouvaient les finances, ni des charges qui pesaient sur le peuple; ce qu'elle voulait surtout, c'était chercher des distractions au roi; et comme tous ces plaisirs commençaient à le fatiguer, elle essaya de lui inspirer le goût des bâtisses, le poussa à des dépenses folles pour des colifichets qui étaient aussitôt détruits qu'édifiés; puis le voyant retombé dans son indolence habituelle, elle s'attribua la charge de surintendante de l'Opéra, afin de pouvoir l'égayer par le récit des intrigues de ce sérail public. Dans le même but, elle se fit donner par le lieutenant général de la police Berryer, son âme damnée, la gazette scandaleuse de Paris, qui n'était autre que la relation des scènes de débauche qui s'étaient passées dans les ruelles des princesses, dans l'alcôve des grands seigneurs et dans les lupanars de la capitale. Cette correspondance, qui dévoilait toutes les turpitudes de la noblesse, de la robe et de l'Église, devint dès lors un des privilèges ou une des servitudes des lieutenants de police.

Les intendants des grandes maisons, les valets de chambre

et les filles de confiance, dont les délations étaient richement payées, ne se faisaient pas faute de révéler à Berryer les saturnales de leurs maîtres et de leurs maîtresses; les femmes qui tenaient des maisons de débauches ne manquaient pas également de l'instruire, chaque matin, du nom des dames qui étaient venues chez elles, et de relater dans leurs rapports les goûts étranges ou les monstrueuses lubricités des personnages de marque, des cardinaux, des évêques ou des princes et des princesses qui hantaient leurs lupanars. Ce fut par ce canal que Louis XV apprit les détails des déportements de madame Louise-Henriette de Bourbon-Conti, duchesse d'Orléans, et sut que cette messaline, non contente de s'abandonner aux laquais de sa maison, aux palefreniers de ses écuries, allait dans les maisons de prostitution et se faisait amener les porte-faix les plus vigoureux et des ouvriers du port pour éteindre ses fureurs utérines. Il connut de la même manière les intrigues du duc d'Orléans avec la belle marquise de Montesson, et les mystères de la légitimité du duc de Chartres, qui plus tard devait, sous le nom de Philippe Égalité, dévoiler à la France entière le vice de sa naissance et se glorifier d'être le bâtard d'un valet d'écurie.

Tous ces récits avaient un charme infini pour sa majesté et la prédisposaient admirablement pour les fêtes nocturnes qu'elle célébrait chaque soir, en l'honneur de Vénus, dans ses petits appartements, en compagnie des filles de l'Opéra qu'on appelait les impures, des princesses, des duchesses et de quelques courtisans privilégiés. Dans ces fêtes, les valets étaient écartés; on procédait à des représentations mythologiques, Louis XV jouait au naturel le personnage d'Apol-

lon, et folâtrait dans des bassins de marbre avec les neuf Muses figurées par les plus belles femmes de la troupe; après le dieu, les princesses avaient leur tour et défiaient souvent tous les assistants. Ces saturnales se terminaient habituellement par un souper, où les convives se gorgeaient de vins et de liqueurs jusqu'à en perdre la raison, jusqu'à rouler pêle-mêle sur les tapis. Alors les domestiques entraient dans le sanctuaire, enlevaient le roi, les nobles dames, les filles d'Opéra, les grands seigneurs, et les portaient dans les appartements qui leur étaient réservés.

De semblables excès, renouvelés presque chaque soir, devaient nécessairement influencer sur la constitution de Louis XV; or, on remarqua avec étonnement que la santé de sa majesté n'en recevait pas la plus légère atteinte; qu'au contraire, chaque nouvelle orgie retrouvait le roi plus ardent, plus vigoureux qu'auparavant. Le champ était large pour les suppositions, et elles ne manquèrent pas.

Sur ces entrefaites, le lieutenant de police Berryer reçut l'ordre d'expulser les mendiants de la capitale. Ses agents opérèrent immédiatement de nombreuses arrestations; mais soit par suite d'erreur, soit avec intention, ils s'emparèrent de plusieurs enfants de bourgeois, qu'ils ne voulurent rendre que contre une rançon, et dont quelques-uns ne furent jamais retrouvés. Cette chasse excita un violent soulèvement dans Paris; les mères parcoururent les rues, faisant retentir les airs de leurs gémissements et de leurs imprécations; quelques-unes, aveuglées sans doute par la douleur, osèrent accuser Louis XV de faire enlever leurs filles pour se baigner dans leur sang et pour réparer ses forces.

débilitées, ainsi qu'avait fait Louis XI d'exécrable mémoire. Les ouvriers, déjà exaspérés par la misère, prirent la défense de ces femmes éplorées, s'attroupèrent en armes, poursuivirent les officiers de police chargés d'exécuter cette presse sanguinaire, en tuèrent quelques-uns et en maltraitèrent un grand nombre. Berryer, le principal agent de cette odieuse mesure, fut assiégé dans son hôtel, et forcé de s'évader par les jardins pour éviter d'être pris et pendu.

Pendant plusieurs jours les désordres continuèrent, et Paris présenta l'aspect d'un camp de guerre; enfin les gardes suisses, les gardes françaises, toutes les troupes de la maison du roi entrèrent dans la capitale, sabrèrent le peuple, firent tomber sous leurs balles quelques milliers de femmes, de vieillards ou d'enfants, et maintinrent l'autorité de monsieur le lieutenant général de police. Les plus mutins furent roués ou attachés au gibet, les enlèvements continuèrent, et personne n'osa bouger. Le parlement seul intervint, et décréta qu'il serait instruit contre les auteurs des forfaits qui avaient exaspéré la population; puis, sur des avis secrets qui furent donnés aux conseillers, ils eurent peur et revinrent sur leur première décision. Berryer fut au contraire admis à se justifier du fait de l'enlèvement des enfants, et la question des bains de sang fut écartée. De sorte que cette affaire resta pour toujours enveloppée d'un voile impénétrable.

On n'ose croire que Louis XV se soit rendu coupable de telles atrocités; cependant il est demeuré avéré que plusieurs princes de la maison de Bourbon faisaient pratiquer des saignées sur des adolescents pour laver des dartres corrosives, stigmates de honteuses débauches; tous les mémoires du

temps s'accordent à signaler le comte de Charolais comme une espèce de bête féroce, et l'accusent positivement d'avoir tué bon nombre de ses vassaux pour s'exercer au tir; ils portent également contre la duchesse d'Orléans des accusations d'une nature aussi odieuse. Il n'est donc pas étonnant que le peuple ait songé à attribuer au roi des crimes qu'on reprochait ouvertement à quelques-uns des membres de sa famille; d'autant plus que jamais les orgies du Parc-aux-Cerfs n'avaient été plus fréquentes, ni le nombre des victimes destinées aux plaisirs du monarque plus considérable, ce qui contribuait à augmenter la haine que lui avait vouée la nation. Louis XV était parvenu à ce moment au dernier degré de la dépravation; et pour couronner dignement les monstruosité de sa vie, il venait, à l'exemple du régent, d'initier ses propres filles à d'infâmes voluptés.

Un fanatique, nommé Damiens, parut alors sur la scène, et frappa le roi au côté droit avec un canif. Ce malheureux avait voulu donner ainsi un avertissement à Louis XV, et le faire revenir à de meilleurs sentiments que ceux qu'il manifestait à l'égard des jésuites. L'assassin fut arrêté sur l'heure et conduit dans la salle des gardes du corps. Le roi fut transporté dans ses appartements; et telle était sa frayeur, que son âme pusillanime en avait perdu toute énergie et qu'il laissa chasser de Versailles la marquise de Pompadour. Immédiatement le parlement reçut ordre d'instruire le procès du régicide et de nommer une commission d'enquêtes.

On fit arrêter la femme, la fille de Damiens, ainsi que son père, son frère et quelques-uns de ses parents, qui tous furent appliqués à la torture dans la ville d'Arras, où ils se

trouvaient, par commandement du prince de Croy, et suivant les usages barbares de la justice de cette époque.

Le régicide fut réservé à de plus effroyables supplices; on l'enchaîna sur une espèce d'échafaud mobile, entouré d'une estrade matelassée pour qu'il ne pût attenter à sa vie, les bras, les cuisses et les jambes assujettis par des courroies qui se rattachaient à des anneaux scellés à terre. C'est sur ce lit que le premier président Maupeou, le second président Molé, le Doyen et le conseiller Pasquier, procédèrent à un premier interrogatoire, en ayant soin de faire tenailler le patient entre chacune de leurs questions.

Pendant deux mois et demi Damiens supporta avec un courage et une constance inébranlables les supplices des pinces ardentes, du brûlement des pieds et de l'affreux brodequin, sans faire aucun aveu et sans vouloir nommer un seul de ses complices; enfin il comparut devant le parlement pour s'entendre condamner à l'écartellement. Deux jours après on le conduisit en place de Grève, où avait été dressé l'échafaud, pour subir la terrible sentence. Il parut examiner ses membres avec attention, comme pour s'assurer qu'il aurait la force de résister aux tourments; puis il promena lentement un triste regard sur la foule. Les bourreaux se mirent aussitôt à l'œuvre, le déshabillèrent, le renversèrent sur l'estrade, la figure tournée vers le ciel, lui fixèrent le corps, les cuisses, les bras et les pieds avec des lames de fer vissées; ensuite ils lui attachèrent avec une chaînette dans la main droite le couteau dont il s'était servi pour frapper le roi, et la lui brûlèrent avec un feu de soufre. La douleur lui arracha d'abord un cri terrible; puis il se tut, releva la tête,

et considéra, sans pousser aucune plainte, son poignet que réduisait en charbon l'action corrosive du feu. Après quoi les tourmenteurs passèrent au tenaillement; ils lui arrachèrent lambeaux par lambeaux la chair des cuisses, des bras et des mamelles, sans qu'il fit entendre un soupir; mais lorsqu'on vida dans ses plaies béantes le mélange de plomb fondu, d'huile bouillante, de résine, de cire et de soufre enflammé, il poussa des hurlements affreux; enfin on passa à l'écartellement; on l'attacha par les bras et par les cuisses à quatre chevaux vigoureux, qui, pendant près d'une heure, tirèrent de toutes leurs forces sans pouvoir détacher les membres du tronc. Comme la nuit approchait et qu'il fallait en finir, les commissaires ordonnèrent aux bourreaux d'inciser les muscles. Les deux cuisses et un bras avaient été arrachés que Damiens respirait encore; ce ne fut qu'au démembrement du second bras qu'il rendit le dernier soupir. Le corps et les membres furent jetés dans un bûcher préparé à quelques pas de l'échafaud. Ainsi mourut le régicide Damiens, emportant dans la tombe le secret de ses complices.

Quant à Louis XV, il avait déjà repris son train de vie habituelle, sa blessure ayant été guérie au bout de trois jours. La marquise de Pompadour avait été rappelée à Versailles, et se trouvait plus puissante que jamais. Non contente de signaler son retour par des actes d'autorité, en faisant renvoyer les ministres qui lui avaient signifié l'ordre d'exil, elle voulut prendre les allures d'une reine, et se posa comme l'arbitre des destinées de l'Europe. La fille du boucher Poisson traita avec l'impératrice Marie-Thérèse, et, pour le malheur de la France, fit contracter avec l'Autriche une al-

liance qui devint la cause de la désastreuse guerre de sept ans.

Depuis les traités d'Aix-la-Chapelle, de grandes modifications avaient eu lieu dans la politique des différents cabinets de l'Europe; les rois s'étaient ralliés les uns aux autres pour mieux asservir les peuples, et avaient formé deux camps pour établir une sorte d'équilibre entre eux. L'Autriche, l'Angleterre, la Russie et la Hollande composaient l'une de ces fédérations; dans l'autre se trouvaient réunies la France, la Suède, la Prusse et la cour de Naples. Le roi de Sardaigne, toujours incertain dans sa politique, passait d'un camp à l'autre, suivant que le commandaient les événements ou ses intérêts. Mais cet équilibre n'avait aucune condition de durée, par la raison que Marie-Thérèse n'attendait qu'un prétexte pour reprendre à la Prusse les provinces que lui avait enlevées Frédéric II, et que la Grande-Bretagne n'aspirait qu'au moment où elle pourrait porter le dernier coup à la marine française et s'emparer de toutes ses colonies. Déjà le cabinet de Saint-James refusait de se dessaisir des forts construits sur l'Ohio dans le Canada, au mépris des traités signés entre les deux puissances, et contestait même la légitimité de l'occupation française des îles Tabago, Saint-Vincent, la Dominique et Sainte-Lucie dans l'archipel des Antilles.

Un tel état de choses devait nécessairement amener des collisions, et c'est ce qui arriva. Des vaisseaux français et anglais, qui croisaient sur les côtes de Coromandel, dans les mers du Sud, se prirent de querelle. Comme les derniers étaient les plus forts, ils capturèrent des bâtiments de commerce appartenant à la France; les navires de guerre français usèrent à leur tour de représailles. Les ministres de la

Grande-Bretagne en prirent occasion de former une alliance défensive et offensive avec la Prusse, pour empêcher toute introduction de troupes étrangères en Allemagne en cas de guerre avec la France.

Ce fut au milieu de semblables circonstances que la marquise de Pompadour, enivrée des louanges perfides de Marie-Thérèse, accueillit les ouvertures du ministre Kaunitz, et fit signer au roi le fameux traité de Versailles, traité de dupe, dans lequel l'Autriche stipulait pour elle tous les avantages, ne laissant à Louis XV que la stérile gloire d'épuiser ses finances, de sacrifier ses meilleures troupes afin d'ajouter de nouveaux états à ceux que possédait déjà l'impératrice.

L'Angleterre lança aussitôt une proclamation de guerre contre la France. Le cabinet de Versailles répondit par de violents manifestes, et envoya une escadre sous les ordres du maréchal de Richelieu pour attaquer l'île de Minorque, qui appartenait à la Grande-Bretagne. Le roi de Prusse, de son côté, l'allié du cabinet de Saint-James, se jeta immédiatement sur la Saxe avec une armée formidable pour faire une utile diversion. Les hostilités se trouvèrent ainsi engagées sur terre et sur mer, et s'étendirent avec une incroyable rapidité dans les deux hémisphères.

Comme toujours, l'or des Anglais joua un grand rôle dans ces conflits. La fille du boucher Poisson, la cause de cette guerre, l'alliée secrète des ministres de la Grande-Bretagne, vendit, à beaux deniers comptants, la perte des batailles et la ruine de nos flottes. D'abord la valeur française fit des prodiges et parut avoir fixé la victoire sous nos étendards. L'amiral de la Galissonnière, après avoir débarqué le ma-